

1. Site – Problématique - Objectifs



Front de mer de Digosville

A l'est de Cherbourg

Au droit de la Roche Toinette

Front de mer protégé par des ouvrages (enrochements + murs)

1. Site – Problématique - Objectifs

Problématique

Franchissements importants des ouvrages en front de mer lors de fortes tempêtes

Objectifs

- ❖ Caractériser ces phénomènes de franchissements
- ❖ Proposer des solutions d'aménagement au stade d'esquisse pour limiter ces phénomènes

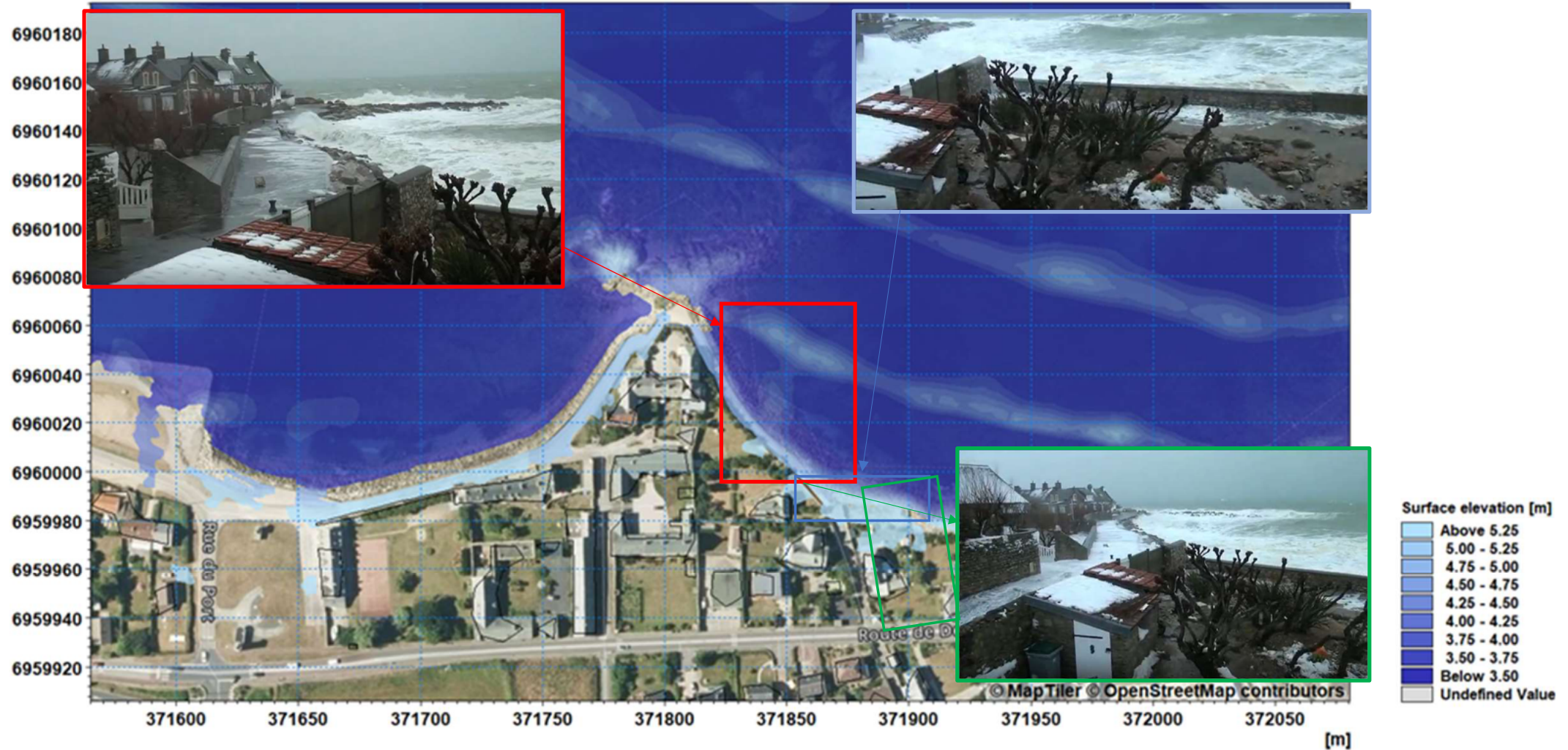
Exemple de franchissements par paquets de mer à l'est du site (Mars 2013)



Résultats : comparaison modèle/réalité des emprises inondées



[m]



4. Définition des couples de projets

Analyse de la configuration de la protection actuelle



Côté ouest de la roche Toinette : mur sub-vertical avec enrochement naturel surmonté d'un parapet



Côté est de la roche Toinette mur sub-vertical avec enrochement naturel **absence de parapet**

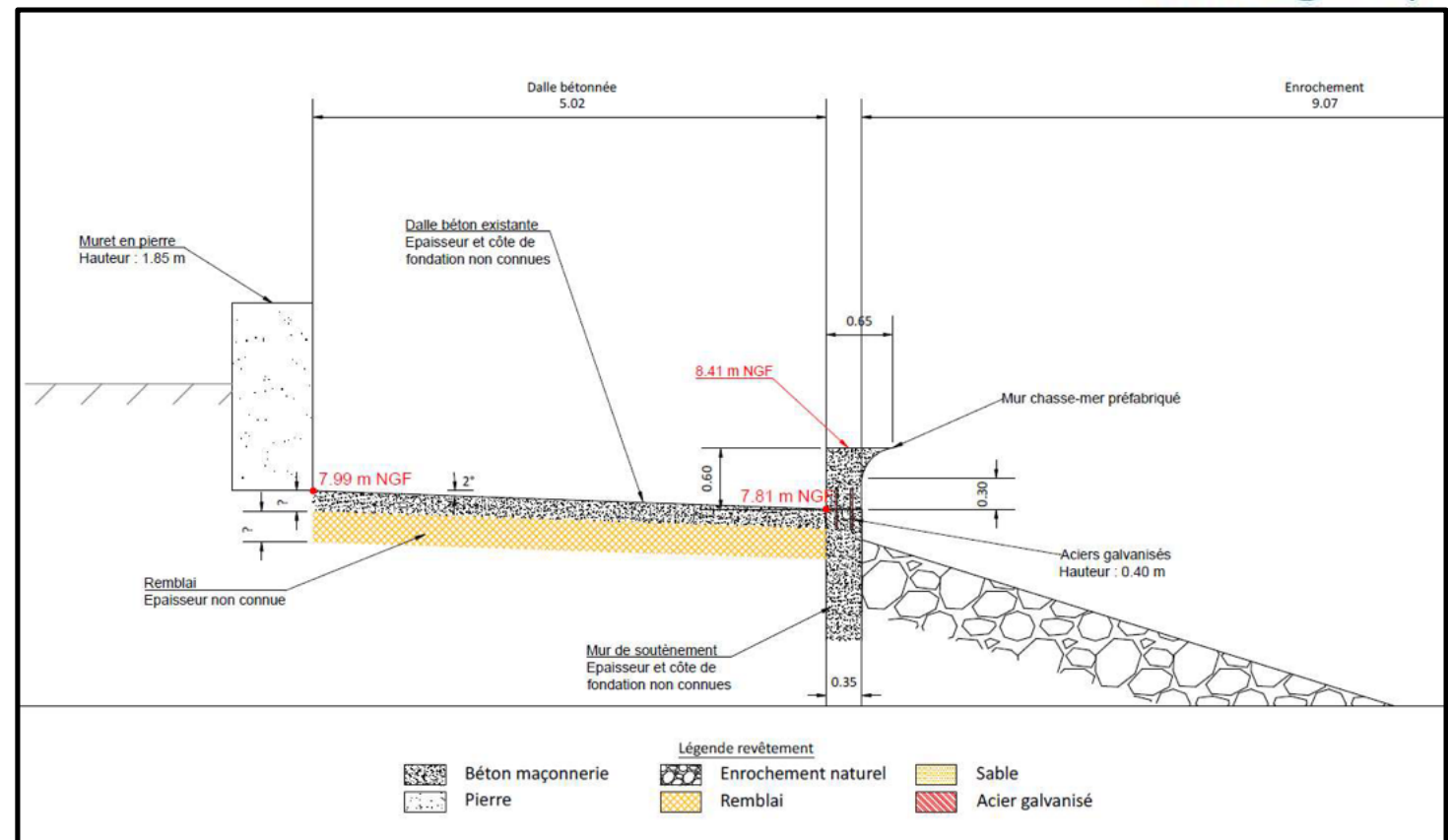


Le côté Est est le plus vulnérable

5. Détail des aménagements proposés



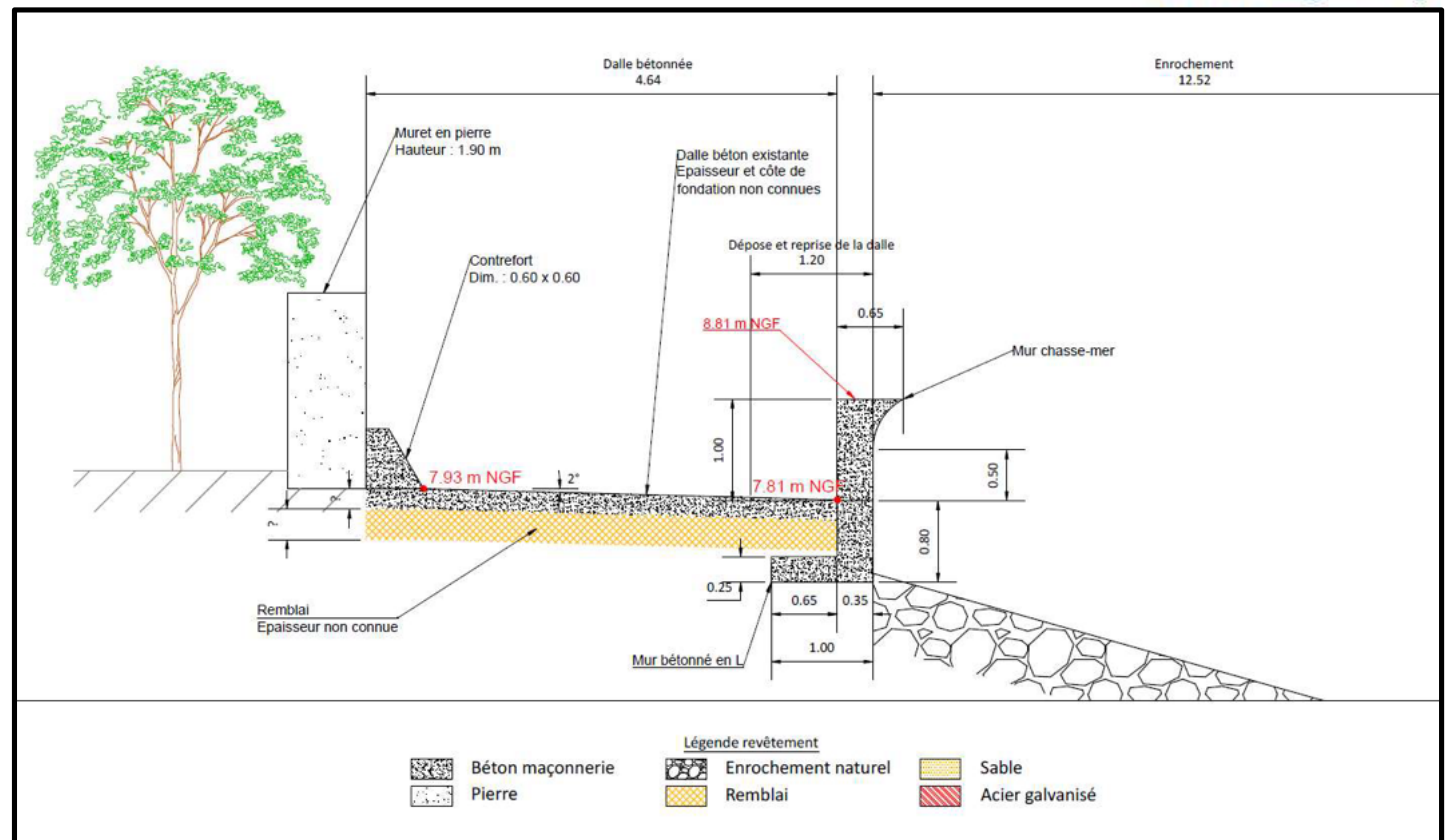
- Muret type chasse-mer de hauteur 60cm ou 1m
- Solution technique: ancrage du muret dans le mur existant
- Barbacanes



5. Détail des aménagements proposés



- Muret type chasse-mer de hauteur 60cm ou 1m
- Solution technique: fondation du muret dans les terrains sous la dalle
- Barbacanes



5. Détail des aménagements proposés

En plus du muret chasse-mer

- Mise en place d'un batardeau amovible
- Creusement d'un caniveau avec grille d'évacuation



Objectif : éviter les remontées d'eau par la rue Les Tamaris

Exemple d'un batardeau amovible



Exemple de caniveau d'évacuation



Improving tomorrow.



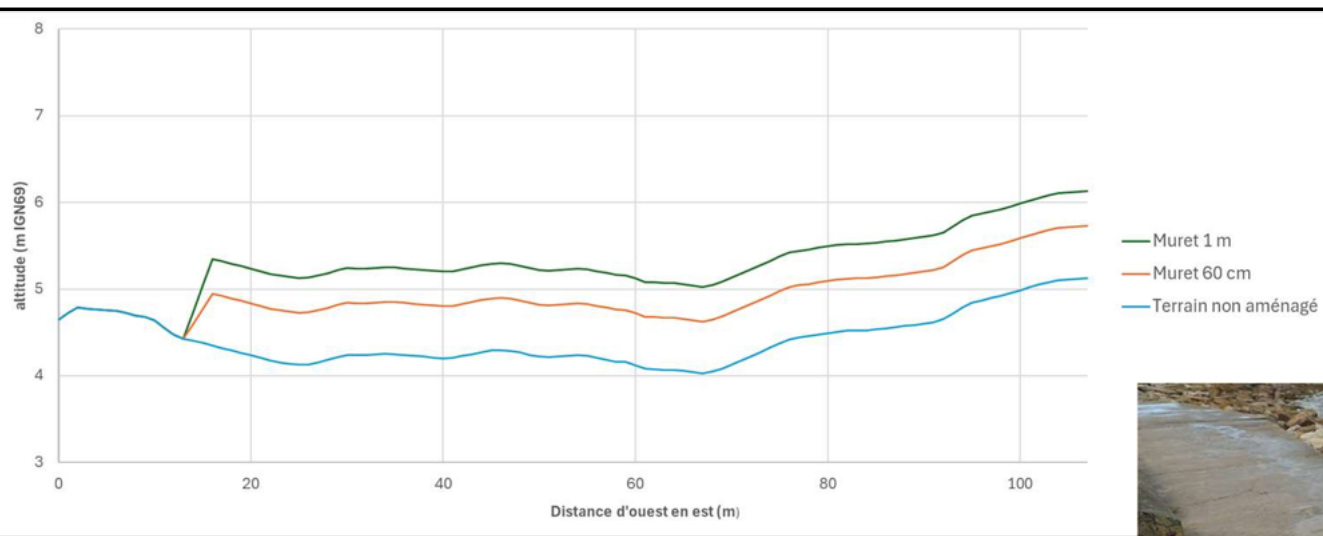
Batardeau envisagé plutôt devant le portail d'une propriété privée

6. Résultats des simulations des aménagements



Rehausse de la protection

- Création d'une altimétrie augmentée (muret) de +60 cm ou de +1m selon le cas considéré
- Le muret rejoint ainsi celui existant à l'extrémité Est du tronçon



Muret existant



Longueur du parapet envisagé : 90/95 m

+

**Le cas échéant mise à niveau du muret existant
sur les deux propriétés les plus à l'EST**